



MAIRIE de Soultz les bains Arrondissement de Strasbourg. Fumillet. 249  
Le 1<sup>er</sup> Décembre \_\_\_\_\_ jour du mois d'avril \_\_\_\_\_

au mil huit cent quarante-quatre, à quatre heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de<sup>2</sup> Klugestenz, George

né à<sup>3</sup> Soultz les bains le 10<sup>4</sup> avril mil huit cent quarante-quatre

à sept heure du matin, fil<sup>5</sup> légitime de<sup>6</sup> Klugestenz Jean

Gebry \_\_\_\_\_ âgé de trente cinq ans, profession

et domicilié à Soultz les bains et de<sup>7</sup> Oberhauser

Mariee \_\_\_\_\_ âgée de trente quatre ans,

domiciliée à Soultz les bains son époux est alors marié

L'enfant qui nous a été présenté, a été reconnu être du sexe masculin

Premier TÉMOIN :<sup>8</sup> Plessch George \_\_\_\_\_ âgé de

quarante quatre ans, profession de boulanger \_\_\_\_\_ domicilié

à Soultz les bains département du Bas-Rhin \_\_\_\_\_

Second TÉMOIN :<sup>9</sup> Plessch George \_\_\_\_\_ âgé de

trente sept ans, profession de boulanger \_\_\_\_\_ domicilié

à Soultz les bains département du Bas-Rhin \_\_\_\_\_

Sur la déclaration à nous faite par<sup>10</sup> le père de l'enfant \_\_\_\_\_

et après lecture du présent acte ont signé

Constaté suivant la loi et dressé le présent acte par moi<sup>11</sup> Mme le Maire

Maire, faisant les fonctions d'Officier de l'Etat civil, en présence et sur la déclaration des témoins ci-dessus dénommés.

Klugestenz \_\_\_\_\_

Plessch George \_\_\_\_\_

Le Maire

Fumillet \_\_\_\_\_